

LE COUAROIL

N° 60



Bulletin municipal de Buding-Ezing
2^{ème} semestre 2023

Impression par nos soins, Merci de ne pas jeter sur la voie publique

LE MOT DU MAIRE



Budingeoises, Budingeois,

2023 s'achève ! J'espère que cette nouvelle année 2024 vous apportera tout ce dont vous avez besoin, une très belle année, une bonne santé, pour vous et vos proches.

Pour 2024, nous avancerons sur nos deux projets phares d'agrandissement du cimetière et de sécurisation de la traversée d'Elzing. Ces projets sont complexes à mettre en place avec des tâches administratives de plus en plus lourdes et une législation particulière à respecter. Les résultats des études lancées en 2023 nous confortent dans la faisabilité de ces projets.

La santé financière de la commune se confirme, et nous continuons à rembourser les emprunts de l'ancienne mandature qui prendront fin en partie en 2026. Les taux d'emprunts ainsi que le prix des matériaux sont au plus haut depuis plus de 10 ans. Cette situation conduit à un effet ciseau très pénalisant pour les projets de notre commune.

Une année 2023 compliquée, en particulier marquée par le départ de notre secrétaire. Pendant plusieurs mois, nous avons dû nous adapter et rebondir pour faire vivre la mairie au quotidien. Mes adjoints se sont répartis les tâches inhérentes au poste de secrétariat, et chacun a pu et su mettre à profit ses multiples compétences (paie, mandat, urbanisme, état civil...). J'en profite pour les remercier du travail accompli. Depuis le 1^{er} décembre nous avons accueilli Madame Leclerc Laurie, comme nouvelle secrétaire de mairie.

Nos écoles, malgré les relances de l'académie pour une fusion des directions des deux écoles que nous ne souhaitons pas, sont toujours aussi actives avec une nouvelle équipe d'enseignants qui s'est parfaitement adaptée à notre commune. Nous sommes sollicités par la commune de Veckring pour accueillir une vingtaine d'élèves à l'école primaire dès la rentrée de 2024.

Nous avons également célébré les 20 ans du périscolaire, à qui nous apportons le soutien nécessaire pour sa pérennité. L'un ne va pas sans l'autre et nous continuerons à être attentif à leurs besoins, que ce soit financiers ou matériels.

Pour la troisième année consécutive, nous avons reconduit les jobs d'été pour nos jeunes du village, ils étaient quatre avec Stéphane, une expérience enrichissante, tant pour les jeunes que pour notre commune. Nous réitérons cette démarche pour 2024, et invitons les intéressés à prendre contact avec la mairie.

Vous allez découvrir dans ce bulletin, des informations importantes pour le recyclage des déchets. Notre façon de trier doit évoluer pour notre bien-être. Je vous rappelle que les sacs de tri sélectif sont à retirer en mairie. La benne à déchets verts ne pourra plus être mise à disposition des habitants, nous sommes contraints de respecter les réglementations en vigueur. Nous réfléchissons à trouver une solution de remplacement.

Le Maire

Philippe Schiano

ETAT CIVIL

Naissance

Mathias Homan né le 14 novembre 2023



La municipalité lui souhaite la bienvenue et adresse ses félicitations aux heureux parents

Mariage

Mme LITZELMANN Chantal / M. FRISCH Christophe le 15 juillet

Mme MANDUZIO Charlène / M. LANE Hugues le 18 novembre

Tous nos vœux de bonheur et félicitations aux nouveaux mariés



Décès

Monsieur Roméra Henri, Aimé à Metz

Madame Becker Fochs à Yutz

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles

Nouveaux habitants

Famille Haux Leroy - Famille Auger- Hosy - Famille Rossi - Famille Lane Manduzio - Famille Hergat
- Famille Garrido - Famille Duchard - Famille Schmit Simon - Famille Heirendt.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune

VIE DE LA COMMUNE

Bienvenue

Nouveau visage au secrétariat de la mairie depuis le 1^{er} décembre : Mme Laurie Leclerc a pris ses fonctions au poste de secrétaire de mairie. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.



Nos écoles

Cette année nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle équipe d'enseignants dans nos écoles, Madame Corny pour la Maternelle, Madame George classe de CP et CE1 qui occupe également le poste de directrice et Monsieur Amar pour la classe de CE2 CM1 et CM2.

Les effectifs pour l'année 2023-2024 :

Maternelle	CP-CE1	CE2-CM1-CM2
22 élèves	16 élèves	23 élèves

A l'heure où nous imprimons ce 60^{ème} couafoil, nous travaillons sur un rapprochement avec l'école primaire de Veckring pour accueillir à Buding les enfants veckringeois.

Ecole-Municipalité rencontre entre élus



Quelques jours après les élections des délégués de classe, nous avons rencontré les représentants fraîchement élus. Eva et Marcie pour la première classe et Salomé et Faustin pour la deuxième classe. Ces élections ont été organisées dans les règles avec l'inscription des candidats, profession de foi de chaque candidat et au scrutin uninominal à deux tours avec la « vraie urne » et isoloirs.

Ce moment d'échanges avec les délégués, et avec les professeurs des écoles ont permis de recueillir les doléances de ces jeunes citoyens avec un message criant pour l'aménagement de la cour d'école... (ballons, marelles, tables chaises, arbres...terrain de football...)

Plusieurs sujets ont été abordés avec le rôle essentiel des représentants de classe, le rappel des droits et devoirs de chacun (rappel du cours d'instruction civique...) et également à quel point les échanges, la communication, la synergie entre les écoles, la mairie et le périscolaire étaient la clef de la réussite pour leur bien vivre ensemble.



Nous avons annoncé la mise en place de huit nouveaux ordinateurs portables en remplacement de PC obsolètes. Le maire et son premier adjoint ont rappelé aux jeunes élus combien ils comptaient sur leur implication tout au long de l'année scolaire. Chers délégués, félicitations pour votre élection.

Battues de Chasse 2023-2024 et renouvellement des baux de chasses 2024-2033



Les dates de battue pour le Lot 1 (coté KEDANGE / INGLANGE) lot de M DISS

- 14 janvier 2024
- 28 janvier 2024

Les dates de battue pour le Lot 2 (coté BUDLING / VECKRING) lot de M ORMOND

- 21 janvier 2024
- 28 janvier 2024

La Commission Consultative Communale de la Chasse (appelée 4C) s'est réunie à plusieurs reprises pour définir la consistance des lots, choisir et valider le mode de location, valider les dossiers déposés et les conventions de chasse pour les neuf années à venir donc jusqu'en 2033. Le lot 1 a été attribué en gré en gré à M.DISS, et le lot N°2 a été attribué par appel d'offre à M.ORMOND.

Recensement Citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...) et on vous réclame une attestation de *recensement citoyen*, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le *recensement citoyen* (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) ? Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir. Est-il obligatoire de faire le recensement citoyen ?

Il est **obligatoire** de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre *recensement citoyen* :



- Vous obtenez une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.
- Vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

Un beau spectacle pour nos Aînés

Le dimanche 8 octobre, la municipalité a convié ses Aînés de plus de 70 ans à découvrir le spectacle « On nous dit qu'on va dans la Vienne » joué gracieusement par Rémi Barbier accompagné de Patrick Meyer et Léa Poiré. Des échanges très intéressants entre la compagnie et les spectateurs ont eu ensuite lieu autour d'un café et de gourmandises préparées par Goût Passion, notre traiteur local installé depuis peu à Buding. Ce fut une belle après-midi riche en émotions que nous espérons renouveler l'an prochain.



Repas des Aînés

C'est avec plaisir que nous avons retrouvé nos Aînés au Domaine du Moulin pour le traditionnel repas offert par la municipalité. A notre grand regret, nous notons une participation moins importante par rapport aux années précédentes. Cela semble dû au fait que cet événement ait lieu un samedi. Malheureusement, c'est un choix indépendant de notre volonté car nous sommes tributaires des réservations du restaurant. Après l'allocution de Monsieur Le Maire, la municipalité a honoré les doyens de l'assemblée : Madame Yvonne Fick et Monsieur Gerard Crauser. Pour la deuxième année consécutive, les enfants du Péricolaire ont réalisé la décoration des tables. Un grand bravo et merci à eux.



Marché de l'Avent



Une dizaine d'artisans s'étaient donné rendez-vous pour la cinquième édition du marché de l'Avent organisé avec l'APE et Eau Vive. La météo peu clémente et les nombreuses manifestations sur le même thème aux alentours ont malheureusement impacté la fréquentation de ce rassemblement. Néanmoins, la balade nocturne gérée par le Périscolaire a remporté un vif succès, comme chaque année. Nous remercions les associations de se joindre à nous et les félicitons pour leurs décorations féériques que petits et grands ont pu découvrir tout le long du parcours.



Saint Nicolas à l'école

C'est en chanson que les enfants de nos écoles ont accueilli cette année Saint Nicolas et Père Fouettard. A ces enfants si sages, Saint Nicolas a distribué les traditionnelles friandises. Il a ensuite remercié tous les élèves pour leurs jolis dessins et les magnifiques réalisations des petits bouts de chou de l'école maternelle.



Un grand merci à Saint Nicolas et au Père Fouettard de s'être arrêtés encore cette année dans notre école communale.

Un Budingeois chez les pompiers de Metzervisse



Clément Tapin 17 ans lycéen au Lycée Rosa Parks à Thionville bac STNG

Anna (A) : Comment t'est venue l'idée de faire partie des pompiers volontaires ?

Clément (C) : C'est ma mère qui avait vu les JSP en allant faire des courses et m'a dit que ça pourrait m'intéresser.

J'aime bien tout ce qui touche à l'armée, l'ordre, je me suis laissé tenter.

A: Comment ça se passe exactement ?

C : Dès l'âge de 12 ans on peut s'inscrire, la formation en tant que JSP dure 4 ans, les cours se déroulent le samedi matin, (pas tous les samedis), il y a la théorie mais aussi du sport, car il faut une bonne condition

physique

Chaque année nous passons un examen, au bout des 4 ans nous avons l'examen final pour être pompier volontaire. Pour s'inscrire il faut contacter la caserne au mois de mai, nous passons un entretien et une visite médicale.

Les cours sont donnés par le sergent V. mais aussi par des pompiers.

A : Est-ce que tu fais des astreintes ?

C: Non pas pour le moment, j'attends mes 18 ans, j'ai mon permis mais je ne peux pas encore conduire et ne souhaite pas solliciter mes parents à toute heure pour pouvoir m'emmener à la caserne. Je préfère être autonome. Mais je fais des gardes casernées.

A : Tu as déjà participé à des interventions, si oui quel genre ?

C : Oui, nous avons une personne âgée qui avait fait un malaise, un chat avec des problèmes de santé qui errait dans le village. Il existe une application Pet Alert pour les animaux trouvés.

A : Est-ce que tu conseillerais aux autres de faire les JSP ?

C : Oui parce que nous pouvons sauver des vies, et humainement c'est une belle expérience.

Et nous apprenons à être ordonné, pour l'esprit d'équipe, la cohésion et la solidarité.

Tout comme Clément si vous souhaitez partager une de vos passions, c'est avec plaisir que nous viendrons vous interviewer.

RENCONTRE AVEC DES ACTEURS DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE :

Dans cette nouvelle interview, je vous emmène chez Laurène, artisan pâtissière et traiteur, tout juste installée à Buding et déjà bien connue. Je vous laisse découvrir sa gourmande entreprise « Goût Passion » à travers notre échange :

Aurelien (A) : Bonjour Laurène,

Laurène (L) : Salut !

A : Comment, pour un tel projet, arrive-t-on à Buding ?

L : Le hasard ! Mon conjoint et moi, on cherchait une maison avec une dépendance pour aménager mon labo, après 1 an de recherche, entre Thionville et Metz, on est tombé sur celle-là.

On a bien aimé le coin, le village nous a charmés.

A : Et sinon tu nous viens d'où ?

L : Mes parents et moi ne sommes pas du coin, j'ai grandi en région Parisienne. Puis, mes parents sont partis dans la Loire, et moi ici.

A : Comment tu t'es décidée à te lancer ?

L : Ça faisait longtemps que j'en parlais, j'ai d'abord fait mon expérience et mis de l'argent de côté : sur Paris, en restaurant, hôtel, brasserie, puis au Lux, en semi-gastro, traiteur et pâtisserie.

A : Qu'as-tu fait pour te faire connaître ici ?

L : Ici les gens se connaissent vite, c'est moins impersonnel qu'en ville.



Lancer une entreprise dans un village, avec peu d'habitants et le bruit se répand vite. Je pense aussi que tout ce qui tourne autour de la nourriture salée ou sucrée, ça attire. A l'installation les gens étaient curieux, puis j'ai organisé une inauguration en septembre. J'ai publié les invitations sur les réseaux : je n'avais pas trop de réponses, puis en une semaine le nombre d'inscrits est passé de 40 à 80 personnes. Tout s'est

bien passé, mon conjoint; mes parents et beaux-parents, ainsi que des proches m'ont soutenue et aidée, merci à eux ! Faire découvrir les



produits, le labo, montrer l'envers du décor, je pense que ça a plu. J'ai reçu pas mal de retours positifs.

A : Ça apporte de la reconnaissance, c'est super !

L : Oui, avec la proximité, les retours viennent facilement, ça fait plaisir quand même ! J'ai pu parler à un peu tout le monde, élus, habitants, et l'inauguration est passée très vite.

A : Tu nous décris un peu plus en détail ton activité ?



L : Je propose deux univers. D'abord la pâtisserie, plus ciblé sur les événements : anniversaire, mariage..., pâtisserie personnalisée. Je prépare une carte pour les pâtisseries du mois également. Ensuite autre univers : les brunchs et mignardises, pour événements pro et perso : cocktail, vin d'honneur...etc.

Tout est toujours fait maison, produits frais, ce qui fait que je ne peux pas me permettre de faire du dernière minute. Je fonctionne sur commande car je dois gérer mes stocks, et faire avec ma capacité de production, je travaille seule.

A : Avec les fêtes, ça va ? Pas trop surchargée ? Tu as prévu quoi ?

L : Pour les fêtes, j'oublie ma carte habituelle et j'ai créé un menu unique qui mélange innovation et tradition : de l'apéritif aux gourmandises sucrées, les buches... Je propose aussi des produits à offrir... Pendant ce temps, je ne prends pas d'autres commandes car je ne compte déjà pas mes heures !

Pour les fêtes aussi, je fais une petite boutique. Je n'ai pas d'horaires fixes, donc je fais sur rendez-vous mais c'est difficile... Par exemple, quand je fais des macarons, ou bien le tempérage du chocolat, je ne peux pas m'interrompre pour gérer la réception, je réfléchis à une plage horaire.



A : Ce bulletin sera lu en début d'année, tu penses proposer quoi à cette période ?



L : Pour le début d'année, on revient sur mes menus habituels, et je vais suivre les événements du calendrier : Saint Valentin, Pâques... et autres événements spéciaux.

J'ai plein d'autres idées mais je n'en parle pas tout de suite. De manière générale je vais coller à ma carte, je ne pourrai pas faire tout ce qu'on me demande, il faut gérer la com également. Je laisse tout se stabiliser pour que tout soit clair pour mes clients potentiels.

A : Tu ne parles pas tout de suite de tes idées, même si j'insiste un peu ?

L : Peut-être que plus tard, il y aura des cours, ateliers, mais quand tu ajoutes une nouveauté, il faut enlever d'autres choses.

A : OK, affaire à suivre alors ! On te contacte comment ?

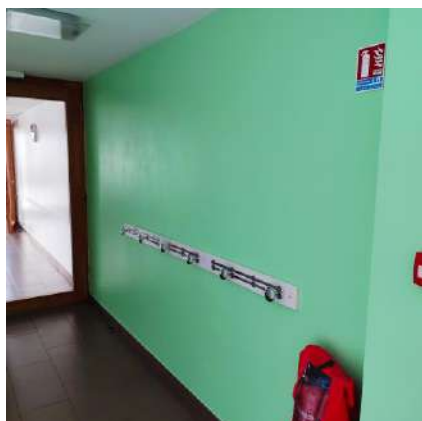
L : Via les réseaux, mail ou téléphone.

A : OK, merci de m'avoir accueilli !

L : Merci d'être venu ! Au revoir !



Les travaux



Début des vacances le périscolaire a été rafraîchi avec la reprise de la peinture de l'entrée et du couloir. Préparons la rentrée !

En septembre ce sont les grilles du cimetière qui ont reçu une nouvelle peau grise argentée, avec la réfection du poteau et du portillon.



Des plantes vivaces ont rejoint les parterres à proximité de l'église. Nous attendons le printemps pour observer leur croissance.

Les bancs de la commune ont également été réhabilités avec le changement des lattes défectueuses et la peinture des fers forgés.

Les fossés ont été repris à divers endroits de la commune pour éliminer les obstacles et être reprofiler afin de pouvoir acheminer l'eau aux différents regards. Nous ne travaillons plus avec des entreprises extérieures devenues trop onéreuses et souvent non disponibles. Le matériel est loué et l'ouvrier communal habilité à la conduite d'engin réalise ce travail.

Les déchets



Votre carte d'accès aux déchetteries est arrivée, elle vous permettra d'accéder aux déchèteries du territoire de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) alors ne l'oubliez pas !!!

Retrouvez toutes les informations sur

<https://www.arcmosellan.fr/déchets>

Le cadre législatif avec la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui traite des biodéchets oblige les intercommunalités à mettre en place le tri à la source et la valorisation des biodéchets. C'est le cas pour notre territoire où nous trions déjà les déchets recyclables (sacs transparents) et vos déchets ménagers résiduels. Reste encore un petit effort à réaliser sur les biodéchets présents dans vos déchets résiduels.

Mais qu'est-ce qu'un biodéchet ? Cela correspond aux déchets organiques issus de ressources naturelles principalement végétales et animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes, coquilles d'œufs, marc de café...) et des déchets verts du jardin (tailles de haie, feuilles mortes...). Les biodéchets ont la capacité de « pourrir », c'est pourquoi on les appelle également putrescibles ou fermentescibles.



Ces biodéchets peuvent donc être sortis de vos poubelles et être valorisés comme compost. Nous rappelons que la CCAM vous propose l'achat de composteurs privés.

Avec la mise en place de la tarification incitative sur les ordures ménagères par la CCAM, la commune expérimentera la mise en place dès le mois de janvier du compostage participatif. Ce service sera assuré par Stéphane, notre ouvrier

communal et par les élus (Bernard Schlincker et Alex Gutschmidt). Le mode de fonctionnement fera l'objet d'une communication spécifique. Cette action vous permettra de valoriser vos biodéchets, de réduire vos déchets résiduels et donc diminuer votre nombre de levées de poubelles.

Si vous n'avez toujours pas reçu votre carte d'accès, vous pouvez appeler la gestion des déchets de la Communauté de communes au 03 82 83 21 57 (tapez 1).

ASSOCIATIONS



Le Théâtre de Nihilo Nihil, Compagnie professionnelle qui a vu le jour en 1991 et dont le siège est à Buding, sur le territoire du Grandest depuis 1999, présentera cette saison sa 17ème édition du Festival de l'Arc Mosellan dans le secteur de l'est-thionvillois.

Outre les apérolittéraires en reprise créés en 2023, trois nouvelles créations seront mises en chantier pour l'édition 2024 du festival : Dîner-spectacle : **Marius, Fanny, César de Marcel Pagnol**, Jeune public : **Comme c'est beau...de Jacques Prévert** et Tout Public : **Macbett de Eugène Ionesco**

En plus de l'équipe artistique et technique, composée de 9 professionnels et de 7 amateurs comédiens et techniciens, la Cie Nihilo Nihil crée 1 COD, poste de chargé de communication et en relation avec le public et accueille une Mission de Service Civique entre Janvier et Août 2024.

Sur le terrain, le festival reçoit l'appui de nombreuses association locales, la plupart du temps, sous la forme d'un partenariat de co-production. Ses bénévoles réalisent des accueils de billetterie ou encore de restauration sur les différents lieux de manifestations. La compagnie a reçu, en 2023, le soutien financier de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, de la Région Grandest, du Conseil Départemental de la Moselle, des villes et communes de Thionville, Metzervisse, Bousse, Koenigsmaker, Guénange et Buding.

AU PROGRAMME :

- Spectacle jeune public « **Comme c'est beau...** »

Création Salle Moulin Barens - Koenigsmaker/ co-réalisations écoles primaires)/ du 28 au 31/05 à 10h et 14h

Création Centre social Louise Michel - Guénange/ co-réalisations écoles primaires)/ du 04 au 11/06 à 10h et 14h

Création Grange de Metzervisse Village Lorrain/ co-réalisations écoles primaires)/ du 13 au 18/06 à 10h et 14h



- Dîner-spectacle "**La Trilogie Marseillaise!**" / Création
Grange de Metzervisse Village Lorrain/ Contrat de co-production
Metzervisse 28 et 29/06 à 20h

- Café Littéraire "**Marius, Fanny, César**" / Création
Grange de Metzervisse Village Lorrain/ Convention tri-annuelle Arc Mosellan/
30/06 à 15h

- Lecture-spectacle « **Apérolittéraire : Albert Camus** » / Reprise
Reprise d'une création réalisée en 2023 / Musée du Moulin-bas de Buding/ le
14/07 à 14h

- Spectacle « **Macbett** »
Création Cour du Moulin-bas de Buding/ du 17 au 20/07 à 21 h15
du 22 au 24/07 à 21h15 le
21/07 à 18h



PERISCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire de septembre, la deuxième partie de l'année 2023 a été riche en évènements pour le périscolaire.

Cette année, nous avons plus de 50 enfants inscrits et ils sont toujours pris en charge par notre dynamique équipe d'animatrices ! Nous essayons de faire vivre aux enfants des moments riches et variés tout au long de l'année. Nous leur avons donc proposé des activités manuelles, sportives, des balades en forêt ou l'entretien de notre jardin sur le site du moulin.



Comme en 2022, les enfants ont relevé le défi, proposé par la mairie, de réaliser la décoration des tables pour le repas des anciens. Ces décorations ont été très appréciées de tous et nos aînés ont même pu repartir avec les diverses créations en fin de journée.

Début octobre, de nombreux enfants se sont inscrits pour participer à une initiation au roller qui a eu lieu dans la cour de l'école. Un papa (professionnel dans ce domaine) s'est proposé d'initier des enfants de maternelle et de primaire aux premières techniques à assimiler pour pratiquer ce sport de loisir, à savoir, comment tomber et se relever pour être en toute sécurité avant de se lancer sur le parcours ! Une séance qui a tenu ses promesses : rendez-vous au printemps 2024 pour s'élancer à nouveau quand les beaux jours reviendront.



Au retour des vacances scolaires d'octobre, les animatrices ont organisé un après-midi festif d'Halloween pour le plus grand plaisir des enfants. Au programme : défilé déguisé, jeux du squelette, attrape ton fantôme, les chauves-souris rampent ! Encore merci aux supers mamans et papas pour la confection des gâteaux faits pour l'occasion !



L'association a fêté ses 20 ans d'existence au mois d'octobre, l'occasion de revoir d'anciens membres, animatrices et animateurs ainsi que des enfants devenus grands ! L'équipe d'animatrices a réalisé un retour sur image au travers d'une expo photo à partir de photos glanées chez les uns et les autres. Un grand merci à tous pour ce beau moment de convivialité ! A nous, parents-bénévoles de faire en sorte que cette belle structure existe et fonctionne encore de nombreuses années sur ce modèle en offrant un mode de garde adapté pour les enfants et les parents et dont les coûts pour la collectivité sont contenus. Pour cela, nous invitons chaque année de nouveaux parents à nous rejoindre afin de leur passer le relai et pour qu'ils reprennent la gestion de l'association et du périscolaire.

Grâce aux petites mains créatives des enfants, la traditionnelle balade nocturne dans la forêt de Buding s'est déroulée le samedi 25 novembre dans le cadre du Marché de l'Avent. Une réussite pour le plus grand plaisir de tous ceux venus partager de joyeux moments en allant à la rencontre du Saint Nicolas à la fin du parcours illuminé. Un moment convivial autour d'un vin ou d'un chocolat chaud servis par les animatrices, un moment musical avec des chansons de Noël au son des cors des Alpes, un moment de tendresse avec des animaux, cheval, poney et chèvres naines, habillés pour l'occasion. Merci au concours des membres de l'APE et au soutien logistique de la mairie pour la tenue de ce bel événement.



Enfin, l'année s'est clôturée par notre assemblée générale qui a eu lieu le 8 décembre. Ce fut le moment de remercier les membres sortants et d'accueillir les nouveaux parents-membres qui intègrent l'association afin de faire perdurer ce mode de garde unique géré par les parents et plébiscité par les enfants. Merci à toutes et à tous !



L'équipe d'animation, les membres de l'association et les enfants sont prêts pour de nouveaux défis et pour vivre de nouvelles aventures l'année prochaine.

Passez de belles fêtes. Bonne et heureuse année 2024 !



AMICALE VILLAGEOISE DE BUDING-ELZING

Bonjour à tous, voilà encore une année qui s'achève

**avec le plein d'activités pour toute notre équipe motivée et
volontaire comme toujours.**

**Nous avons cette année participé aux activités proposées par la
C.C.A.M. sur le site du moulin d'abord avec la gestion des parkings et de la
circulation, chasse aux œufs en avril, fête de l'eau en mai , marché du terroir en
juillet, et en août la fête des matières malheureusement annulée à la dernière
minute par le préfet (peur d'un violent orage).**

**Aussi nous avons participé aux activités du centre aéré Arc'AD et le périscolaire de
BUDING avec l'activité pêche que nous gérons depuis plusieurs années.**

Des jeunes heureux et motivés pour cette activité.



**Pour ça le renouvellement des cartes se fera tous les vendredis du mois
de février 2024 de 17 h à 18 h dans la petite salle à côté de la mairie.**

Par contre nous avons été contraints d'annuler la soirée Beaujolais faute de participants. (5 inscrits) .

Nous avons également organisé deux voyages : le premier le 24 septembre au Royal palace à KIRWILLER



et le second au marché de Noël à Colmar le 02 décembre.



Pour lesquels nous remercions tous les participants.

En attendant il nous reste à vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année .

Et de démarrer cette nouvelle année 2024 dans la joie et le bonheur

Association des Parents d'Élèves des Écoles de BUDING

APE de Buding
Registre des Associations
Volume 53
Folio N° 163

Chères familles,

Les membres de l'APE des Ecoles de Buding vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024 ! Qu'elle vous apporte bonheur et santé.

Nous souhaitons, par ailleurs, vous remercier vivement pour votre contribution tout au long de cette année écoulée qui nous a aidés au financement des nouveaux fichiers pour les élèves de maternelles et de primaires, de plusieurs sorties scolaires, des cadeaux de fin d'année pour les élèves de CM2 ainsi que bien d'autres actions.

Nous espérons vous retrouver très vite lors de prochains évènements au cours de cette nouvelle année 2024 qui continueront à vous être proposés par l'équipe dynamique et enthousiaste de l'APE de Buding.

N'hésitez pas à consulter et à vous abonner à notre page Facebook.

Nous vous renouvelons à nouveau nos meilleurs vœux.

Les membres de l'APE de Buding



CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du lundi 16 octobre 2023 à 19h30

Etaient présents : Mesdames, Messieurs,

Philippe SCHIANO, Alex GUTSCHMIDT, Anna OUCHENE, Bernard SCHLINCKER, Marie MARIE, Maryline MARCHAL, Jean-Luc BIRCK, Nicolas KLEIN, Laurent LENERT, Marc MELLAZZO, Jean-Michel EILES.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs,

Alexandre MONIOT a donné procuration à Laurent LENERT,

Amélie METZ a donné procuration à Marc MELLAZZO

Magali TORRES et Aurélien DUFOUR.

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Communiqué de Monsieur le Maire :

- Préparation à la vente d'un terrain communal :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'achat d'un terrain communal sis à Elzing section cadastrale N°23.

Le Conseil souhaite contrôler la faisabilité de cette vente et consulter le Service des Domaines de manière à en définir le prix de vente.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du PV du CM du 28 juin 2023
3. Délibération concernant la 1^{ère} réunion de la Commission Consultative Communale de la Chasse
4. Délibération concernant le transfert de l'état d'actif de la CCAM à la Commune de BUDING
5. Désignation du référent déontologue des élus
6. Subvention exceptionnelle à l'association Eau Vive
7. Subvention APEI
8. Divers

DCM N°26/2023 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Luc BIRCK pour remplir cette fonction.

DCM N°27/2023 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal des DCM de la séance précédente a été transmis à l'Assemblée par voie dématérialisée et qu'il convient aujourd'hui de le mettre aux voix pour adoption.

M. BIRCK fait juste remarquer l'incohérence de ce point étant donné que le PV a déjà été diffusé publiquement dans le dernier Couaroil diffusé en Juillet 2023 sans même avoir été préalablement validé par un vote du Conseil Municipal.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

DCM N°28/2023 – Bail de chasse 2024 – 2033 –Consistance des lots-choix de mise en location-fixation des prix.

Dans le cadre de la procédure d'attribution des lots de chasse de la commune de Buding pour la période 2024 - 2033, et selon les dispositions de l'article L. 429-7 du Code de l'Environnement (C.E.), un règlement dénommé cahier des charges type, arrêté par le Préfet, fixe les conditions de la location de chasse.

Ce règlement détermine notamment les conditions de gestion technique de la chasse, le rôle, la composition et les modalités de fonctionnement de la Commission Communale Consultative de Chasse (C.C.C.C.) ainsi que les modalités de révision des baux.

Comme indiqué dans le cahier des charges type du Département de la Moselle, approuvé par arrêté préfectoral 2023-DDT-SERAF-UFC n° 9 du 20 avril 2023, il est nécessaire de :

- Délimiter la consistance des lots , réserve et enclave (article 5 du cahier des charges type)
- Fixer le mode de location (article 9 du cahier des charges type)
- Fixer le prix de la location (article 10 du cahier des charges type)

1. Constitution des périmètres des lots et de la réserve .

Comme présenté lors de la réunion Consultative Communale de la Chasse en date du 11 octobre 2023, il est rappelé sur le plan cadastrale la délimitation parcellaire des deux lots de chasse de la commune et de la réserve de M. DISS.

- Lot 1 Sections 1*,2*,3*,4 à 9,10*,19*,20,21,22*,23,24*,25,26*,27,28*
- Réserve Sections 24*,26* et 28*
- Lot 2 Sections 1*,10*,11,12,13,14,15,16,17,18,19*,22*

* partiellement



Figure 1 : Disposition des lots et réserve suivant le logiciel Geo chasse

2. Choix du mode de location

- Le renouvellement du bail sur le lot 1 est proposé en gré en gré avec M.DISS. Dossier en notre possession depuis le 15 septembre. (en attente des remarques de la 4C).
- L'adjudicataire actuel souhaite poursuivre la location mais ne présente pas les conditions requises pour le renouvellement en gré à gré. Le renouvellement du bail sur le lot n°2 est proposé en appel d'offre.

3. Fixation des prix

- Le prix du lot du N°1 est fixé à 4000 € / an
- Le prix du lot N°2 est fixé à 6000 €/an avec un prix de retrait fixé à 6000 €

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) :

- **APPROUVE** la consistance du lot N°1, du lot N°2 et de la réserve qui seront remis en location pour la période 2024 - 2033.

- **FIXE** le mode de location du lot N°1 de chasse pour le bail 2024 – 2033 par le biais d'une convention de gré à gré.

- **FIXE** le mode de location en appel d'offre pour le lot N°2 de chasse pour le bail 2024-2033

- **FIXE** le loyer annuel du lot N°1 à 4000 euros.

- **FIXE** la mise à prix et le prix de retrait pour le lot N°2 à 6000€.

DCM N°29/2023 - Délibération concernant le transfert de l'état d'actif de la CCAM à la Commune de BUDING

En application de l'arrêté préfectoral n°2020—DCL/1-003 en date du 14 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) il a été autorisé la restitution aux communes membres de la CCAM la compétence facultative « Aménagement et entretien des usoirs », à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil municipal de BUDING, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) :

- **VALIDE** le transfert d'actif, qui n'a pas d'incidence financière, de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan vers la commune suivant le tableau joint.
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de signer le procès-verbal de retour de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers.

DCM N°30/2023 – Désignation du référent déontologue des élus

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue par l'article L.1111-1-1 du CGCT et qui repose sur sept engagements :

l'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ;

dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ;

l'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ;

l'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ;

dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions ;

l'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ;

issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Les modalités et les critères de désignation des référents déontologues sont prévus par le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Ainsi, le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la Commune de Buding.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le décret prévoit que la fonction de référent déontologue peut être exercée par :

une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts ;

un collègue, composé de personnes répondant aux mêmes conditions, qui adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement.

Le Centre de Gestion de la Moselle en sa qualité de tiers de confiance, propose une liste de référents déontologues des élus qui répondent aux conditions prévues par le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Elle comporte 4 propositions :

M. Laurent CHRETIEN - Ancien Directeur Général des Services,

M. Jean-Marc ROSIER - Ancien Adjoint au Maire,

M. Philippe DELCROIX - Ancien Trésorier de Metz Municipale,

M. Christophe DE BERNARDINIS - Maître de conférences en droit public.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner à partir de cette liste un ou plusieurs référents déontologues des élus satisfaisant aux conditions précitées pour la durée résiduelle de la mandature.

La présente délibération, dont une copie sera communiquée au Centre de Gestion, permettra aux élus de la commune d'adresser directement leurs requêtes sur la boîte de messagerie dédiée.

Cette boîte de messagerie ne pourra être lue que par le référent concerné. Les saisines auront lieu uniquement par écrit. Les demandes d'avis devront être précises et motivées et pourront être accompagnées de documents dont la communication sera sous la responsabilité du demandeur.

Les avis rendus seront confidentiels et adressés par écrit au seul demandeur.

Le référent déontologue assurera la confidentialité des informations qu'il est amené à traiter, qui ne peuvent être communiquées que dans le cadre d'une procédure judiciaire ou sur demande de l'intéressé.

Il appartiendra à l'élu souhaitant recourir au référent déontologue, de choisir le référent déontologue parmi ces 4 personnes.

S'agissant des moyens matériels inhérents au bon exercice de cette mission, la commune mettra à disposition du référent l'ensemble des moyens nécessaires à l'exercice de

ses missions :

une salle de réunion équipée d'un PC et d'un vidéoprojecteur,

une adresse de messagerie dédiée et communiquée à l'ensemble des élus pour toute saisine,

un moyen de sécurisation du stockage de différents documents confidentiels.

S'agissant des modalités d'indemnisation, les référents déontologues sont indemnisés par la collectivité dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022- 1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local, soit dans la limite de 80 C par dossier.

Dans ces conditions, il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir le montant de 80 C par dossier, dans la limite d'une enveloppe annuelle de 1 200 € (représentant 1 consultation par élu) et de prévoir également le remboursement des frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la Fonction Publique Territoriale.

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1-1 et R.1111-I-A. à R.1111-1-D.,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

VU la liste des référents déontologues proposée par le Centre de gestion de la Moselle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions) :

- DESIGNE en qualité de référent déontologue des élus les quatre personnes proposées par le Centre de Gestion de la Moselle, à raison d'un référent par consultation,
- FIXE la durée de l'exercice des fonctions à la durée résiduelle de la présente mandature,
- FIXE les modalités de saisine et de l'examen, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à sa disposition et les modalités de rémunération conformément à l'exposé ci-dessus,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

DCM N°31/2023 – Subvention exceptionnelle à association EAU VIVE

L'association Eau vive propose, comme l'an dernier, de réaliser avec les enfants, les décorations de tables pour le repas annuel des aînés.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'achat des fournitures nécessaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 200€ à l'association Eau Vive

DCM N°32/2023 – Subvention exceptionnelle à l'APEI

Mme Anna OUCHENE, adjointe au Maire chargé des affaires sociales propose de verser une subvention de 200 € à l'association APEI de Thionville dans le cadre des « Brioches de l'amitié » (association au service des personnes handicapées mentales et de leurs familles).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 200€ à l'APEI de Thionville

DIVERS

Mme MARIE informe :

- Avoir terminé de compléter le registre RGPD sur le portail du centre de gestion de la Moselle. Un rendez-vous avec le référent RGPD est prévu prochainement
- Kanerdall le 3 décembre 2023 au moulin de Buding (course à pied, parcours de 8 et 16 km)

M. GUTSCHMIDT informe l'assemblée de l'arrivée d'une nouvelle secrétaire recrutée par voie de mutation en décembre.

Mme OUCHENE demande où en sont les projets de travaux et plus précisément sur le cimetière.

Mme MARIE précise que M. le Maire doit relancer les dossiers de subventions avant tout démarrage sous peine de perdre le financement.

M. Melazzo demande de remettre le panneau de signalisation d'interdiction de stationner rue Principale. Celui-ci était retiré suite à la construction d'une maison individuelle.

M. BIRCK demande un bilan des activités du policier municipal pluricommunal, en service depuis 11 mois.

Monsieur le Maire est très satisfait de ses interventions notamment en ce qui concerne le carrefour du stop, route de Metzervisse et le carrefour feux tricolores au centre du village.

Séance du jeudi 14 décembre 2023 à 19h30

- Etaient présents : Mesdames, Messieurs,
- Philippe SCHIANO, Alex GUTSCHMIDT, Bernard SCHLINCKER, Marie MARIE, Maryline MARCHAL, Jean-Luc BIRCK, Nicolas KLEIN.
- Absents excusés : Mesdames, Messieurs,
- Anna OUCHENE a donné procuration à Alex GUTSCHMIDT,
- Jean-Michel EILLES a donné procuration à Philippe SCHIANO,
- Amélie METZ a donné procuration à Nicolas KLEIN,
- Aurélien DUFOUR a donné procuration à Maryline MARCHAL,
- Magali TORRES, Laurent LENERT, Marc MELLAZZO, Alexandre MONIOT.
-
- Délibération valable sans condition de quorum.
-
- Communiqué de Monsieur le Maire :
-
- Décision du Maire n°1/2023 : Modifications budgétaires n°1
-
- Ordre du jour :
- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du PV du CM du 16 octobre 2023.
- Acceptation des dossiers de chasse vu par commission 4C.
- Validation des conventions de chasse – lot 1 et lot 2.
- Décision modificative n°2.
- Convention de partenariat avec la Ville de Yutz pour enseignements artistiques.
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire avec le CDG.
- Fonds de solidarité pour le logement 2023.
- Divers.
-
- DCM N°33/2023 - Désignation d'un secrétaire de séance
-
- Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un secrétaire de séance.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Luc BIRCK pour remplir cette fonction.
-
- DCM N°34/2023 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente
-
- Monsieur le Maire indique que le procès-verbal des DCM de la séance précédente a été transmis à l'Assemblée par voie dématérialisée et qu'il convient aujourd'hui de le mettre aux voix pour adoption.
-
- Le procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.
-
- DCM N°35/2023 – Acceptation des dossiers de chasse 2024 – 2033 vus par la Commission Communale Consultative de Chasse (C.C.C.C.).

-
- Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu et de la validation des dossiers de chasse par la C.C.C.C. qui s'est réunie les 11 octobre 2023, DCM n°28/2023 du 16/10/2023 et 6 décembre 2023, à savoir :
-
- Lot n°1 : renouvellement du bail en gré à gré,
-
- Lot n°2 : ouverture des dossiers d'appel d'offre : un seul dossier réceptionné et validé par la C.C.C.C..
-
- Le Conseil Municipal de Buding , après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-
- APPROUVE la décision d'acceptation des dossiers de chasse 2024- 2033 par la C.C.C.C.
- DCM N°36/2023 – Validation des conventions de chasse lot 1 et lot 2
-
- Après validation des dossiers de renouvellement des baux de chasse 2024 – 2033 par la Commission Communale Consultative de Chasse les 11 octobre 2023 et 6 décembre 2023 ; et proposition des conventions de chasse pour les 2 lots,
-
- Le Conseil Municipal de BUDING, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-
- APPROUVE les conventions de chasse pour le lot n°1 et pour le lot n°2.
-
- CHARGE le Maire ou son représentant de leur signature.
-
- DCM N°37/2023 – Budget général - Décision modificative n°2
-
- Vu les crédits prévus au budget 2023 ;
-
- Vu la demande de la trésorerie principal de modification de l'imputation budgétaire concernant les titres 152-153 pour un montant de 13 214 € ;
-
- Considérant les mandatements de l'argent de chasse non prévus au budget 2023 ;
-
- Vu les crédits prévus au chapitre 65 ;
-
- Modifications proposées :
-

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fonctionnement dépenses ➤ 6413/012 ➤ - 18 000 € ➤ 6588/65 ➤ + 18 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fonctionnement recettes
--	---

-
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- APPROUVE les modifications proposées au budget général 2023.
-
- DCM N°38/2023 – Convention de partenariat avec la ville de Yutz pour enseignements artistiques
-

- Il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec la ville de Yutz permettant à la commune de BUDING d'accéder à une culture ou à une pratique musicale de proximité pour la période scolaire 2023-2024.
-
- La commune de Buding versera une participation annuelle de 1 462 €.
-
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- APPROUVE la convention de partenariat avec la Ville de Yutz pour les enseignements artistiques
- CHARGE le Maire ou son représentant de sa signature.
-
- DCM N°39/2023 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire avec le CDG 57
-
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle souscrit pour le compte de nombreuses collectivités du Département un contrat d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires (congés maladie, décès, etc).
-
- Le contrat actuel a pris effet le 1er janvier et arrive à échéance le 31 décembre 2024. Le Centre de Gestion renouvelle cette opération pour le prochain contrat qui prendra effet au 1er janvier 2025.
-
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE de renouveler l'adhésion au contrat groupe statutaire du Centre de Gestion de la Moselle.
-
- DCM N°40/2023 – Fonds de solidarité pour le logement 2023
-
- Comme l'an dernier, il est proposé de participer au fonds de solidarité pour le logement géré par le Département de la Moselle.
-
- Montant de la participation proposé : 0,30 € par habitant soit 178,80 €
-
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) :
- DECIDE d'attribuer une subvention de 178.80 € correspondant à 0,30 € par habitant au titre de l'année 2023
-
- DIVERS
-
- Monsieur Gutschmidt présente la démarche d'élaboration du PLU prévu pour la commune de Buding :
- Durée de l'étude : 2 ans,
- Création d'une commission de suivi du projet qui se réunira régulièrement,
- Encadrement de la démarche par le bureau d'études PANTEIX,
- Première réunion prévue le mercredi 20 décembre 2023 à 18 heures.
-
- Monsieur Birck s'interroge sur la double convocation pour ce Conseil Municipal à une demi-heure d'intervalle. Cela lui semble contraire à la réglementation du CGCT.
- Madame Marie répond que cette procédure est couramment utilisée. Elle donne l'exemple du SIVU Fourrière du Joli Bois de Moineville.
-

Recette



Idée recette pour les fêtes

Tagliatelles aux morilles et au foie gras



Ingrédients

150 gr de foie gras d'oie ou de canard mi-cuit très froid

250 gr de tagliatelles fraîches

2 dl de crème liquide

20 gr de morilles séchées

2 cuillères à soupe de fond de volaille déshydraté

2 cuillères à soupe de xérès ou de porto

2 pincées de noix de muscade râpée

20 gr de beurre

12 brins de ciboulette

Préparation

Rincer les morilles, puis les mettre dans un grand bol et les recouvrir d'un quart de litre d'eau chaude (pas d'eau bouillante qui risquerait de précuire les morilles) pendant une heure minimum. Puis récupérer 1,5 dl de cette eau de trempage et la filtrer.

Mettre le fond de veau dans une casserole, ajouter l'eau de trempage filtrée et fouetter pour délayer. Porter à ébullition, ajouter la crème puis le xérès ou le porto, saler, poivrer, incorporer la noix de muscade et bien mélanger. Ajouter ensuite les morilles et laisser frémir à feu doux pendant une dizaine de minutes en remuant régulièrement.

Pendant ce temps, couper 100 gr de foie gras en fins copeaux, les réserver au frais sur une assiette. Couper le reste du foie gras en petits cubes.

Faire cuire les pâtes fraîches, les égoutter et y incorporer les 20 gr de beurre.

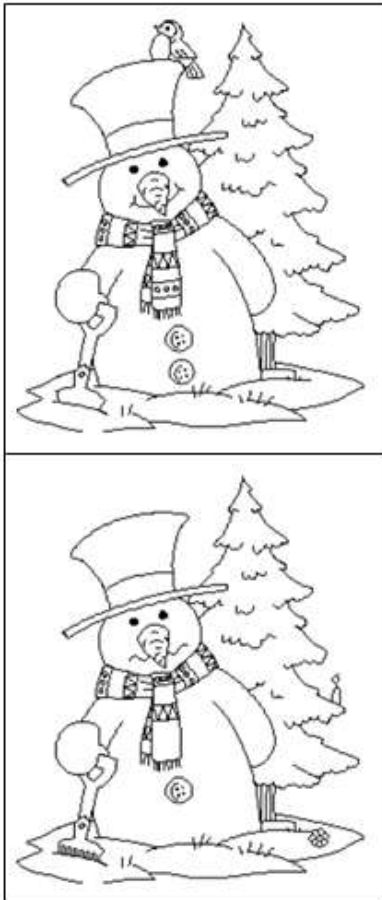
Ajouter les cubes de foie gras dans la casserole de sauce et mélanger pendant une quinzaine de secondes pour les faire fondre.

Verser la sauce sur les pâtes, mélanger puis mettre dans un plat à service. Recouvrir avec les copeaux de foie gras gardés au frais et parsemer de ciboulette hachée.

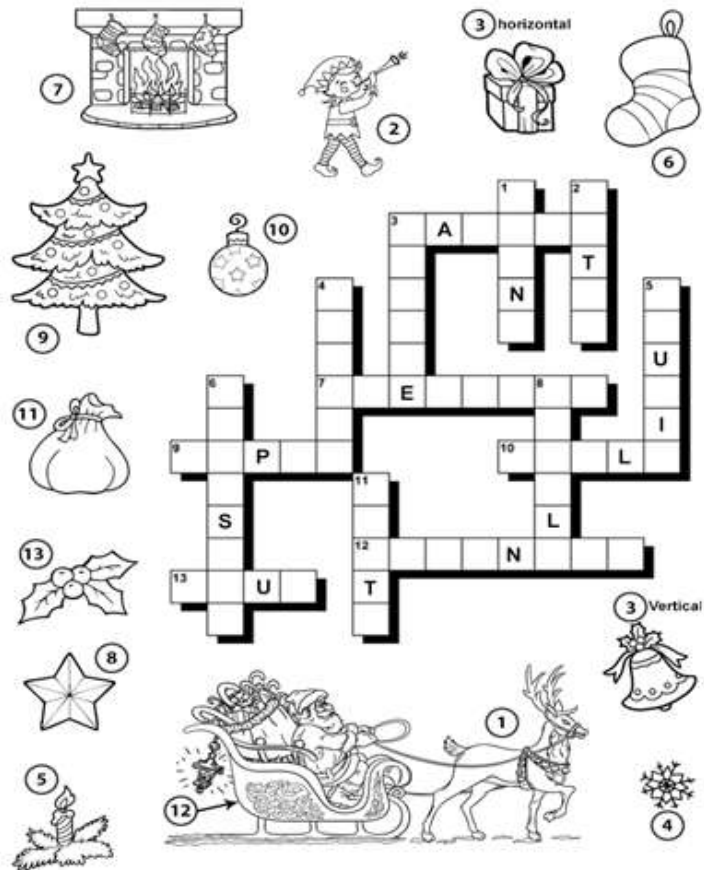
Bon appétit !

Jeux concours enfants

Trouve les 7 différences



Complète le mot croisé



Retrouve tous les mots ci-dessous dans la grille

- | | |
|-----------|-----------|
| AMOUR | HOTTE |
| AVENT | HOUX |
| BARBE | JOUET |
| BOULE | LUTIN |
| BÛCHE | MAGES |
| CADEAU | MESSE |
| CHANT | NEIGE |
| CHEMINÉE | NOËL |
| CLOCHE | RENNES |
| CRÈCHE | RÉVEILLON |
| DÉCEMBRE | SANTON |
| ÉTOILE | SAPIN |
| FÊTE | TRAÎNEAU |
| GUIRLANDE | VŒUX |



Adresse :

Bulletin réponse à remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie
À l'attention de la commission de la communication.

N° tél. :

Un gagnant sera tiré au sort.

Jeu concours adultes

DANS L'Océan INDIEN GAILLARD	SECONDAIRE CASANIERS	CLAN EXCLAMATION	INSCRIRE	ACQUÉREUR VERBALE	3.14 VOÛTE	TÉLÉPHONE PORTABLE ABÉRRATION			
			SALTIMBANDUES PRÉNOM MASCULIN						
INTERPRÉTER DIVIN MARQUIS						CLUB DE FOOT CONJONCTION			
		VILLE DU 05 FIT TRÉBUCHER							DÉTRUITES
MIMIQUE SOIGNA						FATIGUA VIN ESPAGNOL			
			ÊTRES PARFAITS PEINTRE VIENNOIS			DANS ATELIER MÉCANIQUE			
RÉSERVE VENDUEURS D'HUITRES			FORCES	EMPIRE MOQUERIE					
						BARBA PLAÇA			
BRONZE INERTIE				REPÈRE CÔTIER SURVEILLANT				SORTE D'AUTRICHE	
		HAUTAIN DÉLICATES							
DIFFORME	OMISE	SÉVÈRE PAS FUTÉ				ENJOUÉ PRÉCISE			
			ÉTAT DE L'INDE RÉCEPTEUR RADIO			PETIT SEN MYSTÈRE			
EXÉCUTÉE	REMPOR- TASSE POSSEDENT						VIEILLE CITROËN RÉPONDU		
				TRAIN SUR ROUES FERME LA PORTE					MOUVEMENT DE FOULE
LONGUEUR CHINOISE ASCENDANTE		ENQUÊTEUR AMÉRINDIEN							
				CONFÈRE	ÉLÉMENT DE POULIE ROULÉ			ARTICLE	
RATIFIÉE ANIMAUX						PASSAGE À PIED			
			ÉTOFFE DE LAINE						

Nom, Prénom :

Adresse :

N° tél. :

Grille à remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie
À l'attention de la commission de la communication.

Un gagnant sera tiré au sort.